

LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE

R-014-2024

Enregistré auprès du premier conseiller législatif

2024-05-17

**RÈGLEMENT SUR LA DÉSIGNATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ
D'ÉNERGIE QULLIQ—Abrogation**

Sur la recommandation du ministre, en vertu de l'article 84 de la *Loi sur la fonction publique* et de tout pouvoir habilitant, la commissaire en Conseil exécutif abroge le *Règlement sur la désignation relative à la Société d'énergie Qulliq*.